

Groupe de travail NBI du 03/07/2025

Groupe de travail MASA du 03/07/2025

NBI

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) a été mise en place pour reconnaître les fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise exercées par certains agents du ministère de l'Agriculture. Elle vise à valoriser les responsabilités particulières assumées dans des postes à forts enjeux. Cette NBI se traduit par des points d'indice supplémentaires. L'attribution est soumise à des critères précis liés à la nature des fonctions et au niveau de responsabilité.

Une nouvelle démonstration de la doctrine inégalitaire de distribution des primes

Une fois encore, des informations essentielles ont été ajoutées au dernier moment dans le diaporama qui une nouvelle fois n'a pas été adressé à vos représentant·es avant la réunion, révélant en séance un véritable scandale :

la quasi-totalité des 38 000 points d'indice de NBI prévus par l'enveloppe du MASA sera attribuée à la catégorie A.

Cartographie ou camouflage ?

Sous couvert d'une « cartographie pour plus d'équité et d'attractivité », l'administration propose en réalité de supprimer la NBI dans les services déconcentrés (DDI et DRAAF), pour concentrer les points d'indice en administration

centrale, de même pour les agent·es de l'enseignement agricole, gestionnaires de sites, secrétaires généraux, les adjoint·es d'EPL. Où est l'équité quand on prive les agents au plus proche du terrain de cette prime ?

Le message du chef du SRH est clair : « Ce que l'on donne à l'un, on le prend à l'autre. »

Cette logique purement comptable tourne le dos à toute ambition de justice sociale.

Encore une fois, comme pour l'IFSE, les catégories B et C sont les grandes perdantes. Le MASA semble réinventer un Robin des Bois à l'envers : **on prend aux plus faibles revenus pour donner aux mieux lotis.**

Et les 9 000 points non attribués ?

Rien ne garantit leur usage au bénéfice des catégories B et C. La logique actuelle nous laisse craindre le pire et si l'un des scénarios envisagerait la distribution des 49 points du CTI/Ségur que nous réclamons sans relâche pour les infirmier·es de l'enseignement agricole technique. De l'autre côté, les infirmier·es se verraient supprimer les points attribués quand ils et elles sont logé·es par nécessité absolue de service.

L'Élan Commun alerte :

Cette politique traduit une considération inquiétante du rôle des agent·es de catégorie B et C, pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public (inspection sanitaire, aides PAC, protection des végétaux, la protection animale, ...).

Le MASA envoie un signal désastreux : leur travail ne mériterait ni reconnaissance ni revalorisation.

L'Elan Commun dénonce une nouvelle fois une répartition de rémunération arbitraire et injuste préconisée par le RAPS... C'est bien dommage pour soit disant un réseau qu'on nous envie, et qui n'a l'air de connaître qu'une partie du personnel.

STOP A LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE !